

## CLIMAT – CUNCUN A UN ACCORD



Un an après l'échec de Copenhague en 2009, l'ensemble des pays participants au sommet de Cancun, excepté la Bolivie, sont arrivés à un accord sur de timides mesures. Celui-ci, conclu dans la nuit du 10 décembre 2010, prévoit l'élaboration d'un Fond Vert climatique destiné à aider les nations en développement à s'adapter au changement climatique en rendant contraignante la promesse de réunir 100 milliards de dollars d'ici à 2020. L'accord comprend également des mesures de protection des forêts tropicales, le partage des technologies d'énergie propre comme le solaire et l'éolien et fixe pour objectif de limiter l'augmentation des températures moyennes à deux degrés par rapport aux niveaux préindustriels. Seul le gouvernement bolivien s'est opposé à ce texte. Son délégué, Pablo SOLON, demandait aux pays industrialisés une réduction bien plus importante des émissions de gaz à effet de serre car d'après lui, les politiques climatiques des pays riches sont à l'origine d'un Ecocide. En conclusion des débats, Patricia ESPINOSA, la Ministre des Affaires Etrangères du Mexique qui a joué un rôle clé durant ce sommet, a signalé que les déclarations de la Bolivie feraient l'objet d'une note dans le rapport, mais qu'en aucun cas elles ne feraient échouer l'accord signé par 190 nations. Malgré ces avancées, les participants ont décidé de maintenir le statu quo sur le protocole de Kyoto. Les pays signataires ont en effet remis à 2011 les négociations à propos de son avenir et n'ont pas pris d'engagement concernant sa prolongation au-delà de la première phase d'engagements, qui expire en 2012. "Cancun pourrait avoir sauvé le processus de discussion mais n'a pas encore sauvé le climat" a déclaré Wendel TRIO de Greenpeace.

## BIODIVERSITE – LE PARLEMENT EUROPEEN : SAUVEUR DES ABEILLES ?



Une résolution du 25 novembre 2010 sur la situation du secteur apicole va dans ce sens : les députés européens ont pointé du doigt le phénomène catastrophique de la disparition des abeilles, sentinelles de la biodiversité.

Ils rappellent que les pertes enregistrées sont 100 à 1000 fois supérieur à la normale, menaçant gravement le secteur apicole qui joue pourtant un rôle stratégique dans notre société. En effet, 84% des espèces végétales et 76 % de la production alimentaire en Europe dépendent de la pollinisation effectuée par les abeilles. Ce texte réclame auprès de la Commission Européenne le renforcement du soutien à ce secteur dans le cadre de la révision de la Politique Agricole Commune (PAC) et une cohérence des mesures visant à renforcer la biodiversité et à atténuer les effets du changement climatique.

## PUBLICITE – DES RESULTATS PROMETEURS

L'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ont publié, le 1<sup>er</sup> décembre, leur bilan 2010 « Publicité et environnement », pour la quatrième année consécutive. Il révèle une consolidation des bons résultats antérieur puisque le taux de conformité à la règle (88%) est équivalent à celui de l'année précédente (90%). Signalons qu'en 2009, l'ARPP avait établi de nouvelles règles de déontologie publicitaire relatives au développement durable, règles qui semblent donc avoir bien été intégrées par les professionnels. Néanmoins, plusieurs manquements ont été constatés, notamment relatifs à la présentation de comportements contraires à la protection de l'environnement (comme la représentation de véhicules dans des espaces naturels) et à des arguments écologiques induisant le consommateur en erreur.

## ENERGIE – DES VILLES CHINOISES A FAIBLE EMPREINTE CARBONE



Il faut le signaler car cela est trop souvent tu : un changement radical du mode de pensée chinois sur les questions environnementales a lieu depuis 2002. La Chine a pris conscience de sa forte dépendance énergétique et de la pénurie des ressources naturelles. Rappelons que le pays s'est engagé, lors du sommet de Copenhague, à réduire l'intensité carbone de son économie de 40 à 45% entre 2005 et 2020, à développer les énergies non fossiles, et à accroître les espaces forestiers. L'économie verte n'est pas théorique en Chine : elle souhaite même être leader dans ce domaine. Le rapport du Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement (CCICED) insiste sur la nécessité d'agir sur la demande en changeant les comportements des chinois. En effet, leurs modes de consommation sont influencés par la conception de la ville. Ainsi, le pays voudrait éviter les erreurs des villes construites comme Paris, où les activités sont trop concentrées sur une zone restreinte. Le réseau de transport ne répond alors pas forcément aux contraintes des habitants ce qui les incite à des mauvais comportements (tel que l'utilisation d'un moyen de transport individuel). Les propositions d'actions de ce rapport portent sur quatre points essentiels : l'allocation rationnelle des sols, la maîtrise du développement du bâti, l'optimisation des réseaux de transports publics, ainsi que la nécessité d'une mixité des fonctions urbaines avec des services accessibles.

## PHOTOVOLTAÏQUE – SUSPENSION DES AUTORISATIONS



Le gouvernement a décidé, dans un projet de décret, de geler les autorisations de projets photovoltaïques dans l'attente d'une réforme du cadre réglementaire. Il est prévu une suspension des autorisations de contrats d'achat durant quatre mois. Seules les installations d'une puissance de plus de 3 kWc (kilowatt-crête), c'est-à-dire les installations de moyenne et grande puissances sont visées. Les particuliers ne sont donc pas concernés. En prenant cette décision, l'Etat veut réduire la file d'attente qui existe dans cette filière en raison de l'essor du photovoltaïque. De plus, il estime que la qualité en termes d'impact environnemental et d'emploi n'est pas toujours positive pour ce type d'installation et souhaite que celui-ci puisse être mieux contrôlé. Cette suspension renforcerait la modulation du tarif d'achat en fonction du type d'installation. En outre, des critères environnementaux, comme le bilan carbone du produit ou la recyclabilité des panneaux, pourraient également être pris en compte.

**DECHETS – OBLIGATION D'INFORMATION**

**Cour de cassation, troisième chambre civile, 1<sup>er</sup> décembre 2010, pourvoi n° 09-16516 – rejet :**

La Cour de cassation rappelle l'obligation d'information qui pèse sur l'entreprise chargée du négoce et du recyclage des déchets à l'égard du producteur de déchets. En l'espèce, la première a manqué à son obligation d'information à l'égard du second en ne l'informant pas des modalités de l'élimination des déchets et des centres d'accueil des produits. Cette faute contractuelle a justifié la résiliation du contrat, compte tenu de l'importance du respect de cette obligation d'information au regard de sa propre responsabilité en tant qu'entreprise

**SECURITE – FORMATION TRAVAILLEUR INTERIMAIRE**

**Cour de cassation, deuxième chambre civile, 18 novembre 2010, n° 09.71318 – cassation:**

Un intérimaire se blesse en utilisant une scelleuse (machine-outil). Une formation à la sécurité de deux heures incluant la distribution individuelle d'un livret intitulé « La bonne façon de faire » n'est pas considérée par les juges comme constituant une formation renforcée, exigée par l'article L.4154-3 du Code du travail. La faute inexcusable de l'employeur est donc retenue.

**CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION ET LOI DE POLICE**

**Cour de Cassation, 1<sup>er</sup> chambre civile, 22 octobre 2008, n° 07-15823 :**

Dans cet arrêt, les Hauts magistrats affirment pour la première fois, que la clause attributive de juridiction, contenu dans un contrat conclu entre une société américaine et française doit s'appliquer, en dépit de dispositions impératives françaises, dites loi de police.

La difficulté pratique qui se pose, est de savoir si les tribunaux américains, compétents en vertu de la clause contractuelle, vont-ils réellement appliquer la loi de police française, applicable en principe, au fond du litige?

**EOLIEN – CONSTRUCTION EN ZONE AGRICOLE**

**Conseil d'Etat, 26 novembre 2010, n° 320871 :**

Un maire prend un arrêté interruptif de travaux de construction d'une éolienne sur un terrain privé, situé en zone agricole protégée (NCA) en application du plan d'occupation des sols (POS). Le Conseil d'Etat approuve la décision du Maire au motif que le particulier n'exerce aucune activité agricole, que le projet en cause est sans lien avec une activité de cette nature et qu'il n'entre dans aucune des catégories de constructions admises sous réserve dans cette zone.



Le village de Cancon (Lot-et-Garonne) a accueilli samedi 4 décembre 2010 un contre-sommet sur le climat organisé par plusieurs associations, en réponse au sommet de Cancún qui se déroule au Mexique du 29 novembre au 10 décembre 2010. Il s'agissait d'une journée de débats, de revendications et de propositions en matière de changement climatique à laquelle ont participé Cécile DUFLOT, secrétaire nationale d'Europe

Ecologie-Les Verts (EELV) et José BOVE, député européen. L'initiative visait à souligner que la lutte contre le changement climatique doit d'abord s'appuyer sur une base locale solide, et ce dans les différentes régions et différents pays, avant de mettre en place des projets à l'international qui connaissent actuellement un certain affaiblissement.

 **AMAZONIE – NET RECU DE LA DEFORESTATION**

La déforestation de la forêt amazonienne au Brésil a atteint son plus faible niveau depuis vingt-deux ans. Entre 2009 et 2010, 6.451 km<sup>2</sup> ont été déboisés, soit une réduction de près de 14% par rapport aux douze mois précédents. « Ce sont des chiffres fantastiques », s'est félicitée la ministre de l'Environnement Izabella TEIXEIRA. Nous sommes loin du pic historique de 2004 quand 27000 km<sup>2</sup> de forêt amazonienne avaient été détruits. Cependant, ce taux est encore supérieur à celui que s'était fixé le gouvernement, qui avait pour objectif de ne pas dépasser les 5.000 km<sup>2</sup> de forêt abattue. Selon Greenpeace, la déforestation tropicale est responsable de 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, davantage que le secteur des transports au niveau mondial. Le Brésil souhaite continuer sur cette bonne voie et s'est engagé à réduire le déboisement de 80% d'ici à 2020.



 **REACH – UNE DECEPTION... SAUF POUR LES FRANCAIS**



La première phase d'enregistrement s'est achevée au 30 novembre dernier avec l'enregistrement de 3.400 substances chimiques sur les 9.200 qui auraient dû l'être. Triste constat... Mais à noter que l'Agence Européenne des Produits Chimiques a reçu au total 24.675 dossiers (dont 9% provenant d'entreprises françaises), taux qui correspond à la part de l'industrie chimique nationale au niveau européen. Un grand cocorico aux industries françaises qui se sont pliées aux « règles du jeu » dans les délais. La prochaine échéance importante de ce règlement est fixée au 31 mai 2013. Cette 2<sup>ème</sup> vague d'enregistrement portera sur des substances produites à de moindres volumes (entre 100 et 1.000 tonnes).

 **INNOVATION – DU PAPIER POUR LA CARTE SIM**



Oberthur Technologies, fournisseur mondial de technologies de sécurité, propose aux opérateurs de téléphonie mobile une carte SIM en papier, compatible avec les normes ISO. Fabriquée avec 50% de plastique en moins, l'empreinte environnementale de cette nouvelle carte SIM est réduite de moitié par rapport à une carte SIM classique, passant de 16g de CO<sub>2</sub> à 8g de CO<sub>2</sub> générés par carte. Pas de papier en revanche pour la puce, l'élément technologique le plus avancé et le plus coûteux de la carte, ainsi que le plus polluant... mais c'est déjà un premier pas.

 **ECONOMIE D'ENERGIE – TRUCS ET ASTUCES**

Des radiateurs classiques qui chauffent dans tous les sens, des murs mal isolés et on perd une grande partie de la chaleur de notre chauffage. Alors, comment faire pour éviter ce gaspillage d'énergie et conserver la chaleur d'une maison qui ne bénéficie pas d'une bonne isolation ? Placez un film isolant et réfléchissant derrière votre radiateur, cela évitera la perte de chaleur. Pour l'installation, pas besoin de démonter les appareils car il peut être placé directement et collé avec une bande aimantée. Une fois le film installé, il renverra la chaleur du dos de radiateur vers l'avant et évitera ainsi qu'elle s'évanouisse dans le mur extérieur.

